

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024**

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE :



**DE FIXER** le prix du repas facturé à l'utilisateur, POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE, à **7.52 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024**

**DE PARTICIPER** au financement de projets pour des classes de découverte qui se dérouleront du 17 au 22 juin à INGRANNES et **D'ACCORDER** le versement d'une somme de 2 980 € sur le compte de la Coopérative Scolaire de Bray.

**D'OCTROYER** une subvention de 250 € à l'association APEI Brayguésienne, association des parents d'élèves de l'école.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à engager la Commune dans les projets de convention d'autorisations d'utilisation des voies de son domaine public et de son domaine privé afin de permettre à la société BRAY ENERGIES, du groupe VALOREM, de réaliser et d'exploiter une centrale photovoltaïque sur 2 plans d'eau privés.

**D'ACCEPTER** le transfert, à « l'euro symbolique », de la voirie du chemin du Haut de Ricotaine dans le domaine public communal.

**D'EMETTRE** un *AVIS FAVORABLE* sur la demande d'autorisation environnemental présentée par la Société Nouvelle de Ballastières en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter et de l'extension de la carrière de sables et de graviers située sur les communes limitrophes de Saint Benoît Sur Loire et Bonnée. Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret. Une enquête publique sera ouverte du 15 mai au 15 juin 2024.